

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	22	29

Vote
UNANIMITE
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 30 septembre 2025 à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 24/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 24/09/2025.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes CORMIER Véronique, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MIRGAINÉ Christine, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : BACHELIER Jean-Christophe, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent.

Excusés ayant donné procuration : Mme BERTHE Isabelle donne pouvoir à M. FOUCHARD Stéphane, Mme CHAUVEAU Cécile donne pouvoir à M. HUREAU Laurent, Mme MASSE Karine donne pouvoir à Mme PAQUIER Monique, Mme MORGANT Nathalie donne pouvoir à Mme MIRGAINÉ Christine, Mme RENAUT Martine donne pouvoir à M. HERVE Yves-Maire, M. BRIONNE Alain donne pouvoir à M. TAUPIN Laurent, M. CHAUVEAU Pascal donne pouvoir à M. LEPETIT Jean-Pierre

Absents : Mme HATTON Anita, Mme TRAHARD Véronique

A été nommé secrétaire : M. LEPETIT Jean-Pierre

DEL2025-074 – Avis relatif au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage en Sarthe (SMGV)

Rapporteur : HERVE Yves-Marie

Bilan du Schéma 2019 - 2025

Le schéma était composé de 21 orientations et de 16 fiches-actions qui ont été menées à terme mais avec des résultats parfois limités.

➤ **Volet urbanisme**

Une action est menée en faveur de la prise en compte de l'habitat et de l'accueil des gens du voyage dans les documents d'urbanisme.

L'ensemble des SCoT font référence au schéma dans leurs documents d'orientation et d'objectifs (DOO). Concernant le SCoT du Pays du Mans, sont également intégrées les possibilités d'implantation d'habitat caravane.

Sur les territoires, la prise en compte est plus complexe. Il est souvent considéré que le schéma,

concerne les aires d'accueil des gens du voyage mais il est omis que le schéma intègre également l'habitat des gens du voyage. L'ancrage territorial concerne pourtant la majorité des gens du voyage.

L'association Voyageurs 72, bien que connue des EPCI, n'est pas sollicitée comme personne ne ressource dans les modifications, révisions ou évolutions de documents d'urbanisme.

➤ **Volet accueil et habitat**

L'actuel schéma prescrivait un réseau de :

- 28 aires d'accueil représentant 492 places
- 2 aires de grand passage au Mans (6 ha) et à la Flèche (4 ha) - ces 2 aires sont complètes.

Il ne prescrit pas de terrains familiaux.

Au 1^{er} janvier 2025, la situation du département est en conformité avec ces prescriptions.

Le taux annuel d'occupation des aires d'accueil est de 50% mais varie en fonction des mois et des territoires.

Certaines bénéficient d'une forte occupation comme Changé, d'autres à l'inverse sont sous-occupés.

Des orientations ont été fixées :

- Une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée pour faire émerger des projets d'habitat. Seul le territoire du Mans a fait ressortir un projet. Des réflexions ont été engagées sur Changé, Aubigné-Racan et Montval-sur-Loir mais celles-ci n'ont pas abouti dans les 3 ans.
- Encouragement d'une gestion départementalisée : 14 EPCI sur 16 sont adhérents au SMGV. La 4CPS et la CC de la Vallée de la Braye et de l'Anille ne sont pas adhérentes.

➤ **Les aires d'accueil : besoins qualitatifs et quantitatifs**

Les aires d'accueils ne montrent pas de manque de capacité globale. Néanmoins de façon localisée, des difficultés existent du fait de l'occupation durable des gens du voyage. La solution serait de développer une offre nouvelle d'équipements : les terrains familiaux locatifs.

La Commune de Changé est concernée par cette problématique comme 11 autres territoires du département.

Une expérimentation est en cours pour étudier l'implantation d'ombrières solaires sur les aires d'accueil et améliorer le confort d'été.

Des aménagements sont également en réflexion pour répondre à la problématique de vieillissement de cette population.

➤ **Volet santé**

Le volet santé est intégré dans le Schéma depuis 2019.

Les conditions de vie et d'habitat expliquent pour partie des problèmes de santé.

L'enjeu est d'aboutir à une meilleure couverture vaccinale dès le plus jeune âge. Il est donc fixé comme objectif de renforcer les partenariats avec les 20 relais Sarthe Solidarités.

Depuis 2019, le partenariat entre Voyageurs 72 et la CPAM a permis de développer l'accès aux droits,

aux soins et à la prévention.

➤ **Volet social**

Différents acteurs interviennent sur le volet social dont Voyageurs 72 qui accueille environ 3 000 personnes.

Il existe effectivement une réelle problématique d'illettrisme et/ou d'analphabétisme et d'illectronisme.

Des partenariats existent déjà mais un travail d'interconnaissance serait à consolider.

Voyageurs 72 a renouvelé son agrément pour recevoir l'élection de domicile des personnes sans résidence stable afin de faciliter les démarches administratives.

➤ **Volet insertion**

Des actions sont menées en faveur de l'insertion :

- Accompagnement des travailleurs indépendants
- Accompagnement des publics bénéficiaires du RSA (mise en place d'ateliers de vie sociale : lecture, information sur le monde du travail, mobilité)

➤ **Volet scolarisation**

Les priorités définies dans le schéma actuel étaient les suivantes :

- Informer sur l'obligation scolaire et l'organisation du système éducatif.
- Suivre l'assiduité.
- Accompagner les enseignants dans le cadre de formations spécifiques.
- Favoriser la poursuite de la scolarisation au collège.

Bilan : les 2 actions programmées (améliorer la scolarisation au collège et poursuivre la scolarisation au-delà des vacances de printemps) ne se sont pas déroulées.

Voyageurs 72 se concentre davantage sur l'information et la sensibilisation que sur la vérification. En outre, après les années COVID, il a été observé un retour en arrière sur la scolarisation de manière générale.

Voyageurs 72 a réalisé plusieurs actions :

- Ateliers d'appui à la scolarité, aide administrative pour les inscriptions, visites de collèges. Cette action a bénéficié à 643 jeunes.
- Accompagnement des familles dans la scolarité, dans le rôle de parents, dans la relation avec l'école, dans l'orientation. Cette action a bénéficié à 544 familles.

➤ **Volet sécurité**

Les stationnements illicites signalés aux services de l'Etat sont en baisse depuis 2020 : 122 en 2024 contre 259 en 2020.

Les stationnements ne sont pas tous signalés. Quelques explications :

- Des situations historiques sont tolérées.

- Obligation pour les Communes d'accepter une halte minimale de 48 heures.
- Méconnaissance de la procédure administrative d'évacuation

Le site internet du SMGV met désormais en ligne en temps réel les emplacements disponibles sur les 28 aires d'accueil.

Orientations et plan d'action 2026-2031

Le projet de schéma révisé conforte le rôle de pivot et essentiel exercé par le SMGV ainsi que le centre social Voyageurs 72.

Il se décline en 17 orientations et 19 actions. L'ensemble des actions fera l'objet d'un suivi continu et de bilans annuels par la commission consultative départementale.

Quelques exemples d'actions :

- Mise à disposition des élus et partenaires d'une boîte à outils pour partager des informations et avoir une culture commune du domaine.
- En matière d'habitat :
- Création d'une nouvelle aire d'accueil permanente identifiée en raison de stationnements irréguliers fréquents.
- Développement d'un 1^{er} réseau de 24 terrains familiaux locatifs ou d'habitats adaptés répartis sur plusieurs Communauté de Communes afin de répondre au besoin d'ancrage territoire et ainsi désengorger les aires d'accueil temporaires occupés par des gens du voyage de manière quasi permanente.

Synthèse des actions proposées :

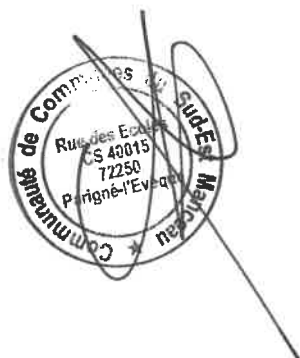
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de la Sarthe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
A Parigné-l'Evêque, le 30/09/2025

Le Président,
M. Nicolas ROUANET

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Pierre LEPETIT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20250930-DEL2025-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025